

CHAMPIONNAT D'HIVER FEDERAL TRIPLETTE JEUNES

Objet

Le présent championnat Fédéral vise à désigner en catégories Minime – Cadet & Junior les champions fédéraux d' Hiver.

Règlement

1. La compétition est réservée aux catégories :

Minimes, Cadets, Juniors de la FBFP.

Le championnat D'hiver Fédéral Jeunes se déroulera en triplète formée en salle, en principe, le samedi qui commence les vacances de carnaval.

2. La participation, pour chaque joueur, est de 4.00 €.

3. Le port d'une tenue identique est obligatoire par équipe dès le début du championnat.

4. Mixage autorisé dans chaque catégorie.

5. Timing de la journée :

Inscriptions jusqu'à 9 H 15.

Début des parties à 9 H 30.

6. Formule :

Minimes et Cadets : à déterminer en fonction du nombre d'inscrits et affichée dès le début des rencontres.

Juniors : par poules et formation de 2 catégories avec cadrage éventuel. (1^{ère} cat. = 2 victoires et 2^{ème} cat. = 1 et 0 victoire).

7. Récompenses :

Lots en nature à tous les participants.

Coupes et ou/médailles aux premiers classés masculins et féminins de chaque catégorie.

8. Jury :

Composé de trois personnes à désigner par *le C.A. Fédéral*.

9. Arbitres :

Deux personnes à désigner par *le Président Sportif Fédéral* en collaboration avec le président CFCA.

10. Coaches :

Seuls les coaches (à partir du 01-01-2005 obligation d'être au minimum Initiateur reconnu par la F.B.F.P.) reconnus par leur province respective sont autorisés à intervenir (! pas de parents de joueurs).

Les parents peuvent être coaches mais pas de l'équipe où leurs enfants participent. Le coach ne peut jamais se trouver sur le terrain de jeu. Il (Le coach) sera placé de part et d'autre du terrain. *Il (Le coach) ne pourra intervenir de sa propre initiative.*

11. Position du but, des boules, du cercle

Par dérogation à l'article 7 du R.I.P., le but est valable s'il est lancé à l'intérieur des limites du terrain de jeu quelle que soit sa position par rapport aux limites latérales et à 50 cm minimum du bout de piste.

Par dérogation aux articles 9 et 18 du R.I.P., les limites du terrain constituent des lignes de perte.

Dans le cas d'une boule ou d'un but sur la limite du terrain, la mesure sera faite à l'aplomb.

12. Discipline

- A) Toute infraction au R.I.P. ou au présent règlement particulier relève du R.D. F.B.F.P..
- B) Il est possible qu'un contrôle antidopage soit effectué. Par son inscription, tout participant s'engage à l'accepter et à se conformer aux indications qui seront données.
- C) Les téléphones portables sont interdits pendant la compétition sur et autour des aires de jeu.
- D) Il est strictement interdit aux compétiteurs de fumer et de consommer des boissons alcoolisées pendant l'entière de la compétition. Le non respect de ce point entraînera l'exclusion du joueur du championnat.
- E) - III - 5 Abandon - Forfait après absence injustifiée. Suspension de 2 mois + frais administratif au joueur fautif. B.D.
Pour l'ensemble des Compétitions Fédérales et Nationales C.F.
(sans justification écrite dans les 5 jours ouvrables suivant la compétition). C.D

CHAMPIONNAT D'HIVER FEDERAL JEUNES

CRITERES D'ORGANISATION

1. Généralités - Responsabilités

Le championnat fera l'objet d'une candidature sans tour cyclique.

Vis à vis de la Fédération, la province garantit le respect des conditions imposées et dispose de ce fait d'un regard sur toute l'organisation.

2. Organisateur

Plusieurs formules existent. L'organisation peut être réalisée par :

- a) un club de la province
- b) une association de clubs de la province.
- c) une association de la province et d'un club.
- d) la province.

Toutefois, il est impératif que l'organisation dispose d'une salle chauffée avec un minimum de 25 terrains.

3. Droit d'exploitation

Il est calculé sur base de 1,50 € par joueur participant. Il doit être versé dans les 15 jours qui suivent la date de la compétition au compte 001 - 1923555 - 24. En cas de paiement tardif ou de non-paiement, une amende de 12,50 € par semaine de retard sera appliquée.

4. Date

La compétition se déroule en salle, en triplettes formées, en principe, le 1^{er} samedi qui commence les vacances de Carnaval.

5. Terrains (25 minimum)

Dimensions : leurs dimensions minimales seront de 11 m x 2 m. (laissés à l'appréciation du *B.D. Fédéral*). Des protections efficaces seront installées dans tous les cas où la sécurité des joueurs et des spectateurs le justifiera.

La numérotation sera faite dans un ordre logique et de manière visible et durable.

Les rencontres se disputeront en salle. La température ambiante devra atteindre 16° durant toute la compétition.

Un bord libre de 10 cm minimum séparera le cadre des terrains de la paroi.

A chaque bout de piste, une distance de 15 cm minimum sera prévue pour la sortie des boules hors des limites de jeu.

La disponibilité d'un éclairage suffisant (> 100 lux) sur toute la surface jouable des terrains.

6. Amplification

Elle devra porter distinctement sur tous les terrains de jeu, ainsi que dans les locaux où peuvent se rassembler les joueurs entre deux tours, le poste de commande en sera situé au secrétariat.

7. Secrétariat

Il sera installé dans un local isolé, proche des pistes, et pourra très aisément être rendu inaccessible aux joueurs. Il sera équipé de tables et chaises et de la commande de l'installation d'amplification.

De plus, au début de la journée, 3 tables supplémentaires destinées aux responsables de régularisation des inscriptions seront prévues à proximité du secrétariat;

8. Plans

Des plans détaillés des installations proposées doivent être communiquées à la F.B.F.P. en même temps que la candidature.

Il serait intéressant que ces plans soient accompagnés d'une description suffisante des lieux, accès, adresses, etc ...

9. Utilités

- Buvette et restauration : à charge de l'organisateur. Des repas chauds ou froids sont à prévoir en nombre suffisant (joueurs et accompagnants éventuels).
- Toilettes (en nombre suffisant).
- Premiers soins : une boîte "Premiers soins" doit être disponible à tout instant.
- Permanence téléphonique : à prévoir dans un lieu pas trop éloigné.

10. Prix - Coupes - Médailles

La dotation des Championnats incombe à la Fédération.

11. Organisation technique

A la charge totale de la Fédération. Chaque province est tenue de déléguer un représentant qui assistera le jury lors des inscriptions.

Il est strictement défendu à l'organisateur de servir des boissons alcoolisées aux participants de ce championnat

Ce document doit être retourné signé par les organisateurs pour accord avant acceptation de la F.B.F.P.